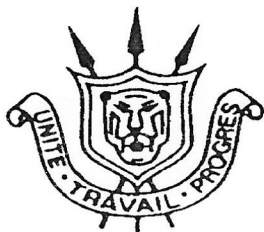


REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/084 DU 11 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS DES PROVINCES SANITAIRES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/029 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Santé Publique ;

Sur proposition du Ministre de la Santé Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur de la Province Sanitaire de Buhumuza :
Dr. Prosper BIGENDAKO.

Article 2 : Est nommé Directeur de la Province Sanitaire de Bujumbura :
Dr. Elie NDUWIMANA.

Article 3 : Est nommé Directeur de la Province Sanitaire de Burunga :
Dr. Jérôme NIYONGABO.

Article 4 : Est nommé Directeur de la Province Sanitaire de Butanyerera :
Dr. Guillaume NTAWUKURIRYAYO.

Article 5 : Est nommé Directeur de la Province Sanitaire de Gitega :
Dr. Ezéchiel NZUWONSABA.

Article 6 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

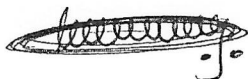
Article 7 : Le Ministre de la Santé Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 11 novembre 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DE LA
SANTÉ PUBLIQUE,



Dr. Lydwine BARADAHANA.

